

FICHE DE POSTE - PSYCHOLOGUE

Filière Addictologie CSAPA* / DISPPAA**

PRÉSENTATION DU POSTE

Poste à **temps plein** réparti de la façon suivante :

0.5 ETP CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie)

0.5 ETP DISPPAA (Département d'Information et de Soins aux Personnes ayant un Problème avec l'Alcool ou autres Addictions)

LOCALISATION DU POSTE

- Poste de travail rattaché au Centre Hospitalier de Jonzac, adresse postale 4 avenue Winston Churchill – 17503 Jonzac
- Pôle de rattachement : Psychiatrie Adultes
- Services / UF de travail :
 - DISPPAA / UF 2010 : site de Psychiatrie, 14 rue Sénéchal, 17500 Saint Martial de Viterne (commune limitrophe à Jonzac)
 - CSAPA / UF 7000 : site du Centre Hospitalier, 15 avenue des Poilus, 17500 Jonzac

POSITION DANS LA STRUCTURE

➤ Liaison hiérarchique :

- Directeur d'Etablissement : Monsieur MARTINEZ Eric

Le psychologue est placé sous l'autorité hiérarchique du Directeur de l'établissement (et, par délégation, sous l'autorité hiérarchique du Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines).

➤ Liaisons fonctionnelles :

- Externes au CH

Familles et proches
Professionnels des structures d'addictologie
Réseaux
Associations d'entraide
Etudiants et élèves
Médecins généralistes et spécialistes
Patients

Internes au CH

Services logistiques
Professionnels du pôle de Psychiatrie adulte
ELSA / CSAPA / DISPPAA
Diététicienne

Internes au service

Cadre de Santé
Médecins
Infirmiers
Psychologue
Assistante de Service Social
Secrétaires Médicales
Agents de Service Hospitalier

PRÉSENTATION DES UNITÉS

CSAPA : Structure médico-sociale assurant, pour les personnes ayant une consommation à risque, un usage nocif ou présentant une addiction (substances psychoactives et/ou comportementales), ainsi que pour leur entourage :

- l'accueil, l'information, l'évaluation médicale, psychologique et sociale et l'orientation de la personne ou de son entourage. Dans ce cadre, peuvent être mis en place des consultations de proximité en vue d'assurer le repérage précoce des usages nocifs ;
- la réduction des risques et des dommages associés à la consommation de substances psychoactives ;
- la prise en charge médicale, psychologique, sociale et éducative. Elle comprend le diagnostic, les prestations de soins, l'accès aux droits sociaux et l'aide à l'insertion ou à la réinsertion.

Les centres assurent le sevrage et son accompagnement, la prescription et le suivi des traitements médicamenteux, dont les traitements de substitution aux opiacés et à la nicotine. Ils peuvent également prendre en charge des personnes présentant des addictions sans substances psychoactives, et/ou comportementales.

DISPPAA : Service de 15 lits d'hospitalisations programmées pour soins complexes ou « simples » sevrages en addictologie. Durée de séjour de 28 jours avec admission d'un groupe de 7 patients tous les 14 jours ; ou durée individualisée pour les sevrages. Soins structurés autour d'un programme thérapeutique pluridisciplinaire faisant l'objet d'un contrat de soins engageant le patient et l'équipe.

PRÉSENTATION DES ÉQUIPES

CSAPA :

L'équipe est composée :

- d'1 médecin addictologue, tabacologue (0.80 ETP),
- d'1 secrétaire (1 ETP),
- d'1 psychologue (0.50 ETP),
- de 2 infirmières (2 ETP),
- d'1 assistante sociale (0.30 ETP),
- d'1 éducateur(rice) spécialisé(e) intervenant en milieu pénitentiaire (1 ETP),
- d'1 cadre de santé (0.10 ETP),
- d'1 Agent des Services Hospitaliers (0.10 ETP).

DISPPAA :

L'équipe est composée :

- de 2 médecins (2 ETP) - *un seul actuellement*
- d'1 assistante sociale (0.7 ETP)
- de 2 psychologues (1 ETP + 0,5 ETP)
- d'1 cadre de santé (0.60 ETP)
- de 2 secrétaires (2 ETP)
- de 10 IDE (10 ETP)
- de 3 ASH (2.70 ETP)

Exigences du poste

➤ Contraintes d'horaires

Travail de jour Travail de nuit **Journée continue** Travail en discontinu **Roulement fixe** Astreintes
Possibilité de temps partiel liée aux particularités de l'organisation du service (sous réserve d'être compensé) : oui si de droit

MISSIONS DU POSTE

➤ Références aux textes :

- Décret n° 91-129 du 31 janvier 1991, portant statut particulier des psychologues de la fonction publique hospitalière modifié
- Circulaire n° DGOS/RHSS/2012/181 du 30 avril 2012 relative aux conditions d'exercice des psychologues au sein des établissements mentionnés à l'article 2 de la loi du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière

➤ Définition statutaire :

Les psychologues conçoivent les méthodes et mettent en œuvre les moyens et techniques correspondant à la qualification issue de la formation qu'ils ont reçue. A ce titre, ils étudient et traitent, au travers d'une démarche professionnelle propre, les rapports réciproques entre la vie psychique et les comportements individuels et collectifs afin de promouvoir l'autonomie et la personnalité.

Ils contribuent à la détermination, à l'indication et à la réalisation d'actions préventives, curatives, assurées par les établissements et collaborent à leurs projets thérapeutiques ou éducatifs tant sur le plan individuel qu'institutionnel.

Ils entreprennent, suscitent ou participent à tous travaux, recherches ou formations que nécessitent l'élaboration, la réalisation et l'évaluation de leur action.

➤ Missions générales et spécifiques :

CSAPA : Le/la psychologue honore une fonction clinique directe auprès des patients accueillis et de leur entourage. Il/Elle assure l'évaluation, l'orientation et l'accompagnement psychologique des personnes.

L'évaluation porte sur la dimension psychologique du patient, mais également sur la spécificité de sa problématique addictive éventuelle. En tenant compte, le cas échéant, de l'état de dépendance psychologique et/ou physique de la personne, du (des) liens(s) au(x) produit(s) et/ou comportement(s) problématique(s), du rôle et de la place de ces consommations et/ou comportements problématiques dans l'économie psychique globale du sujet. L'accompagnement psychologique peut prendre la forme de psychothérapie, de thérapie de soutien. Il peut s'agir d'entretiens individuels, mais également d'entretiens familiaux (couples ou familles).

DISPPAA : Participation à l'ensemble des missions du service. Plus spécialement à certains ateliers thérapeutiques : thérapie de Groupe de Parole ; actions auprès des Familles ; suivis psychothérapeutiques avant, pendant, après, hors hospitalisations ; participation à la compréhension des enjeux institutionnels, politiques de santé, et au règlement des problématiques corrélées ; participations aux Réseaux Addictologiques dans lesquels notre service est impliqué ; information, prévention, formation, recherche.

Toutes les actions thérapeutiques sont conçues et mises en œuvre en accord avec le projet de service, et en concertation avec l'ensemble des équipes.

➤ Missions permanentes :

Pour les deux services, le/la psychologue honore une fonction clinique auprès des équipes. Il/Elle a une responsabilité à l'égard des questions d'ordre psychologique et psychopathologique. Il/Elle impulse et nourrit les réflexions d'équipe sur les questions cliniques.

Il/Elle soutient et étaye l'équipe dans l'accompagnement des patients, notamment lors de temps institutionnels comme les réunions cliniques et lors de temps plus informels de concertations et d'échanges spontanés.

Il/Elle contribue à la vie clinique du service à travers la réflexion autour du projet thérapeutique et ses applications.

COMPÉTENCES ET APTITUDES REQUISES

- Connaissances professionnelles progressivement souhaitées

Master Psychologie.

Sensibilisation/connaissances : thérapies de soutien ; thérapies cognitivo-comportementales ; thérapies systémiques ; psychanalyse ; thérapies narratives ; systèmes complexes ; thérapies institutionnelles ; animation de groupes ; progressivement formateur en Addictologie (orientations thérapies intégratives) ; collaboration avec les Groupes d'Entraide de patients et de Familles ; soutien aux équipes.

- Capacités liées à l'organisation et l'exécution du travail

Obligation d'adapter son organisation et ses méthodes au planning général des activités et orientations du service.

- Capacités d'initiative et de créativité

- Aptitudes psychologiques liées à l'exercice de la fonction

Tempérament ouvert, disponible, humble, collectif, humain, dynamique, positif.

Rigueur ; bienveillance ; respect ; esprit collaboratif d'équipe ; culture de service public ; formation continue ; transmission de la compétence/expérience.

Évolution du poste

En fonction du projet professionnel de l'agent et des disponibilités/possibilités institutionnelles.

→ Adresser lettre motivation et CV à :

e.palomino@ch-jonzac.fr

Docteur Emmanuel PALOMINO, médecin responsable Filière Addictologie
Centre Hospitalier – BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex
Tél. 05.46.48.54.72

e.turpain@ch-jonzac.fr

M. Eric TURPAIN, Directeur des Ressources Humaines
Centre Hospitalier – BP 80109 – 17503 Jonzac Cedex
Tél. 05.46.48.54.83